

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 30 août 2024

Présents :

BARBARIN Sandrine
BOUZRAR Maryvonne
DALLERAC Francis
DELPEYROUX Pierre
DHERBECOURT Philippe
DIDIER Francis
DUMONT Gamra

GOUDENOVE Anne
GOUTTENOIRE Corinne
HAAS Jean-Luc
HARRATHI Mounir
LAURENCE Bernardina
MARMION Chantal
MECHAIN Georges

PERONNET Dominique
POUPEE Janick
ROSADINI Patrick
SEVE Patrice
VENET Gilles
VITRAC Frédérique

Excusés :

AKRAM Najib
BENSALAH Abdelkader Abel
BOULET Philippe

CHARRIER Audrey
CHEREAU Franck
PARISOT Véronique

SORRENTE Sophie

Absente non excusée :

BRESSY France

Invité de droit :

BAILLON Yann (DTN)

Invité :

RAVASSAUD Raymond

La séance est ouverte par le président à 17h04.

Madame BARBARIN ajoute que le point à l'ordre du jour ajouté ne correspond pas à sa demande initiale.

Le Président répond que le point à l'ordre du jour reprend un sujet plus large que celui proposé par Madame BARBARIN et qui comprend donc sa demande. Il ajoute qu'en tant que Président si lui qui a le pouvoir de rédiger l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

1- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 23 FEVRIER 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 février 2024 a été examiné et adopté avec 19 voix et une seule abstention.

2- ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT

Monsieur Francis DIDIER propose le nom de Monsieur Jean-Luc HAAS en remplacement de Monsieur Patrick LAUFFENBURGER en tant que Vice-Président de la FFKDA aux membres du Conseil d'Administration.

Le vote se fait à bulletin secret.

Monsieur Jean-Luc HAAS a été élu avec 17 votes en sa faveur, 1 vote contre, 1 vote nul et 1 abstention.

3- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

- Élection des Athlètes de Haut Niveau Masculins et Féminins et point de situation élection fédérale

Le Président a fait le point sur l'élection de la commission des athlètes de haut niveau. Cette commission est composée de 7 personnes. Elle désignera prochainement leurs représentants (une femme et un homme) qui siégeront au prochain renouvellement du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif de la Fédération.

Le Président donne le détail du calendrier des élections au sein de la FFKDA.

La période de vote pour l'élection des représentants des arbitres au Conseil d'Administration se déroulera du 11 au 16 octobre 2024.

En ce qui concerne, l'élection du représentant des entraîneurs, celle-ci se déroulera du 14 au 19 novembre 2024.

Les élections pour le collège général, le collège des médecins et des disciplines associées du Conseil d'Administration se tiendront du 5 au 12 décembre 2024.

Un découpage a été proposé pour éviter de mélanger les différentes procédures de vote et les formulaires de candidature. Les dates limites pour l'annonce des candidatures ont été fixées à 20 jours avant le début des élections, avec une annonce officielle de l'Assemblée Générale Elective de la Fédération qui sera publiée le 4 octobre 2024.

Le Président conclut en indiquant que l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFKDA se déroulera le 2 février 2025.

- Modalités de versement de la cotisation fédérale

Le Président rappelle le principe qui est que la cotisation fédérale est répartie à 50% entre les comités départementaux et 50% entre les ligues régionales.

Il précise également que l'appel à cotisation est réalisé par les ligues régionales pour celles qui n'ont pas été impactées par la loi NOTRe.

Il ajoute que l'appel à cotisation est effectué par les comités départementaux dans les ligues régionales impactées par la loi NOTRe.

Des questions ont été soulevées concernant les procédures de désaffiliation des clubs en cas de non-paiement de la cotisation.

Le Président indique qu'il faut suivre la procédure édictée dans les textes fédéraux de la FFKDA.

- Organisation du colloque des présidents

Monsieur DIDIER indique que les convocations ont été envoyées par Madame PRINTEMPS et que l'hébergement se fera sur deux hôtels.

- Calendrier fédéral

Il a été souligné que, bien que les dates ne puissent pas être modifiées, des ajustements sur les lieux pourraient être envisagés. Le Président a indiqué que la mise en place du calendrier reste aussi complexe que l'année précédente.

- Rentrée des clubs

Il a été noté une augmentation de 600 à 700 licenciés sur la période juillet-août, portant le total estimé à 249 700 licenciés. Le Président indique qu'il est toujours possible de prendre la licence de l'année précédente ainsi que celle de la nouvelle saison.

- Assemblées générales électorales dans les organismes déconcentrés

La moitié des comités départementaux ont fait leurs élections, en ce qui concerne l'autre moitié, les élections auront lieu entre septembre et octobre 2024.

Excepté les élections de la Ligue Régionale Pays de Loire, les 11 autres élections des ligues régionales ont été assurées par le prestataire de service de la fédération.

4- INTERVENTION DE LA TRESORIERE SUR LA SITUATION FINANCIERE

La Trésorière a annoncé que tous les documents comptables seront communiqués lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, qui se déroulera en novembre 2024.

Ces comptes seront ensuite présentés à l'Assemblée Générale prévue pour le 2 février 2025.

5- INTERVENTION DU DTN

- Actualité Sportive

Monsieur BAILLON a indiqué que durant la période des Jeux Olympiques, le karaté a été souvent sollicité. En effet, beaucoup de compétiteurs ont été contactés pour porter la flamme dans leur région, dont Steven DA COSTA. Beaucoup d'athlètes ont décliné l'invitation. Cependant, les para-karaté ont été fortement encouragés à accepter cette invitation, afin de bénéficier de cette visibilité et parce qu'ils ne bénéficient pas du statut d'athlète de haut niveau, ce qui est regrettable.

- Développement du Karaté Scolaire

Monsieur BAILLON ajoute que plusieurs initiatives ont été entreprises pour promouvoir le para-karaté et les activités scolaires, bien que des défis persistent avec l'Éducation Nationale pour intégrer le karaté dans les programmes scolaires, notamment en élémentaire.

Il ajoute qu'une plaquette pédagogique destinée aux clubs pour la présentation du karaté dans les écoles sera disponible à la rentrée sur le site internet de la Fédération. Monsieur BAILLON précise qu'une formation des enseignants est également envisagée pour leur permettre de mener des séances de karaté scolaire. Il précise que des discussions sont en cours avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour que le karaté soit intégré dans le parcours des enseignants.

Le Conseil a discuté des interventions de karaté en milieu scolaire, en particulier des activités périscolaires organisées entre 12h et 14h pendant trois mois. M. DELPEYROUX a partagé une expérience réussie dans le département du Lot, où 15 écoles participent à un programme de karaté encadré par des enseignants formés, ce qui a permis de surmonter les craintes liées au sport de combat en milieu scolaire. Monsieur BAILLON précise que l'objectif est de rassurer les directeurs d'école sur la nature non violente de l'activité, grâce à un programme pédagogique bien structuré.

M. POUPEE a ensuite posé une question sur la manière dont la Fédération pourrait soutenir les professeurs des écoles qui sont également licenciés. M. Yann BAILLON a souligné l'importance de rassurer les autorités éducatives et a mentionné la nécessité d'une formation interne pour les enseignants. Une plaquette pédagogique a été évoquée comme un outil potentiel pour faciliter cette intégration.

- Projet de Performance Fédéral (PPF) et préparation des équipes de France aux championnats du Monde

Monsieur BAILLON indique que le Projet de Performance Fédéral (PPF) a été validé par l'Agence Nationale du Sport et le Ministère des Sports, permettant l'ouverture d'un nouveau pôle à Montpellier en septembre 2024, accueillant une quinzaine de sportifs internes. Il ajoute que les équipes de France sont en préparation pour les championnats du monde à Jesolo pour les jeunes et à Pampelune en novembre pour les équipes. Des échanges internationaux sont prévus pour les athlètes seniors avec la Tunisie et la Slovaquie.

Enfin, le Président Francis DIDIER a précisé que, pour les activités périscolaires, ce sont les maires qui décident des activités, qu'il s'agisse de sport ou de la culture, mais il a noté que ces initiatives sont déjà un bon début pour l'introduction du karaté dans les écoles.

6- APPROBATION DES REGLEMENTS FEDERAUX POUR LA SAISON 2024/2025

Monsieur DALLERAC indique que les documents ont été transmis tardivement aux membres du Conseil d'Administration.

Il a été rappelé que les compétitions, même pour les catégories minimales ou cadets, doivent se dérouler sur un jour minimum, le Président précise également que les ordinateurs fournis par la Fédération sont uniquement formatés pour gérer les compétitions.

M. POUPEE a ensuite posé une question sur les programmes d'animation durant les compétitions, notamment l'idée de mélanger les filles et les garçons chez les enfants. Il a demandé si le logiciel de compétition de la fédération était configuré pour gérer ce type de changements. Le Président a indiqué que le logiciel WINIWING venait d'être refait et qu'il n'était pas formaté pour répondre à cette demande et que si on venait à apporter des modifications, cela entraînerait un surcoût.

Madame BARBARIN a soulevé plusieurs questions concernant la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents (CSDGE). Elle a exprimé son regret sur le fait que les règlements actuels ne mentionnent pas les règles de sécurité, notamment l'interdiction de porter des bijoux lors des passages de grade. Elle a également insisté sur la nécessité de renforcer la mixité dans les jurys de grade, signalant que certains jurys ne comptent aucune femme. Enfin, elle a indiqué que rien n'était prévu dans le règlement de la CSDGE, pour permettre de vérifier l'authenticité des grades prétendument obtenus par certaines personnes, ce qui pourrait ouvrir la porte à des fraudes.

Le Président DIDIER a répondu qu'en ce qui concerne les grades qui ne sont pas délivrés par la fédération, il est plus difficile d'intervenir. Cependant, il a indiqué que des problèmes similaires ont été observés, où certaines personnes prétendent détenir des grades qu'elles n'ont pas obtenus via la CSDGE.

M. ROSADINI a demandé une précision sur la question du cumul des postes dans le règlement de la CSDGE sur l'élément suivant : « *le cumul de poste au sein d'une CODG/CORG est impossible* ». Il souhaitait savoir si cela signifie qu'une personne ne pouvait pas être responsable de deux disciplines au sein d'une même CODG/CORG, mais qu'il était possible d'être responsable d'une discipline au sein d'une CODG et d'une CORG.

Le Président répond par l'affirmative à la question.

Les membres du Conseil d'Administration adoptent l'ensemble des règlements fédéraux avec 18 votes favorables et 2 abstentions (Madame BARBARIN et Monsieur DALLERAC).

7- POINT DE SITUATION SUR LES DISSOLUTIONS DES ZID

Le Président a fait un point sur les dissolutions en cours des Zones Interdépartementales (ZID), où certains versements tardent à arriver. Il a été convenu que la Fédération interviendra pour accélérer le processus.

8- SITUATION AU SEIN DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (Demande de Madame BARBARIN)

Madame BARBARIN lit le texte suivant :

« Monsieur DIDIER,

J'ai en ma possession un document qui mentionne un compte bancaire numéro 850 587 357 58 détenu par le Comité Départemental de Karaté de l'Isère.

En ma qualité de vérificatrice des comptes pour la saison 2022-2023, j'ai la preuve que ce compte bancaire n'apparaît nulle part dans la comptabilité du CDKI.

J'ai aussi la preuve que ce compte est actif.

Et je ne suis pas la seule à le savoir.

Monsieur BALLU, chef comptable de la Fédération, m'a remis les 17 et 30 avril des extraits de compte qui prouvent que 100.000, 00 € ont transité vers le compte bancaire n°000 202 119 01 détenu par la Fédération.

Monsieur DIDIER, ma question est simple : comment expliquez-vous que ce virement de 100.000, 00 € ne figure ni dans les comptes du CDKI, ni dans ceux de la Fédération ?

Monsieur DIDIER, où sont ces 100.000, 00 € et à quoi ont-ils servi ?

Nous, les membres du Conseil d'Administration, avons le droit de le savoir. Et vous avez, Monsieur le Président, le devoir de nous apporter une réponse claire et cohérente. »

Elle demande à ce que cette lettre soit intégrée dans le procès-verbal de cette réunion.

Le Président répond que cette somme de 100 000 € évoquée par Madame BARBARIN correspond à des fonds dédiés soit une subvention attribuée au comité départemental de l'Isère et non utilisée dans le cadre de sa mission au profit de la zone interdépartementale de Dauphiné-Savoie sur les territoires (Drome-Ardèche, Savoie, Haute-Savoie et Isère). Sachant qu'il n'y a eu aucune activité dans cette zone, la FFKDA a donc demandé le remboursement de cette somme.

Madame BARBARIN demande à la trésorière si celle-ci a consulté les relevés bancaires du comité départemental de l'Isère.

Elle indique que la somme de 144 000 € ne correspond pas au montant du reversement de 4 € par licence.

Elle reproche également aux membres du Conseil d'Administration de ne pas se mobiliser, afin d'éclaircir la situation au sein du comité départemental de l'Isère.

Le Président propose donc au Conseil d'Administration de faire un audit sur les comptes financiers du comité départemental de l'Isère.

Madame BARBARIN indique qu'elle ne valide pas cette demande d'audit car elle n'a plus confiance.

Le Conseil d'Administration vote à la majorité la proposition du Président.

9- RECONNAISSANCE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L' AISNE

Monsieur DIDIER indique qu'un collectif de clubs du département de l'Aisne a déposé des statuts en Préfecture et souhaite obtenir de la FFKDA, une reconnaissance en tant que comité départemental de karaté.

Le Président rappelle que ce comité départemental avait fait face à plusieurs problèmes administratifs et financiers auparavant, qui avait entraîné sa dissolution.

Le Conseil d'Administration valide cette demande de reconnaissance à l'unanimité. Le Président ajoute que c'est l'Assemblée Générale de la FFKDA qui validera cette demande.

10- CREATION DU COMITE DEPARTEMENTAL HAUTE VIENNE / CREUSE

Le Conseil a discuté de la création du Comité Départemental Haute-Vienne / Creuse. Il a été décidé que, plutôt que de créer une nouvelle structure, les clubs de la Creuse seraient rattachés à la Haute-Vienne.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité

11- QUESTIONS DIVERSES

Lors des questions diverses, Madame BARBARIN a soulevé une préoccupation concernant le fonctionnement du comité d'éthique et de déontologie de la FFKDA, en particulier sur la gestion de son adresse email par le service juridique de la Fédération, ce qui nuirait à la confidentialité des demandes.

Monsieur GRUMIC lui répond que les membres sont bénévoles et n'ont pas la capacité ni l'envie de gérer directement une boîte mail. Il ajoute également que les membres du Comité d'éthique et de déontologie ne sont pas soumis à cette confidentialité et qu'ils ont validé ce fonctionnement. Il conclut en indiquant que les membres de l'Assemblée Générale sont au courant de ce mode de fonctionnement et qu'il n'a jamais été caché.

Madame BARBARIN n'est pas d'accord et souhaite que cette adresse ne soit pas gérée par le service juridique, afin de garantir la confidentialité des personnes souhaitant saisir le Comité d'éthique et de déontologie. Elle demande à ce qu'il soit indiqué sur le site internet de la Fédération que cette adresse n'est pas confidentielle et que sa gestion est effectuée par le service juridique, afin d'informer clairement les personnes souhaitant saisir ledit Comité.

Sans autres questions, la séance a été levée à 18h49.

Fait à Montrouge, le 30 août 2024

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe DHERBECOURT